

Sauveteur Secouriste du Travail

Formation initiale

Formation théorique et pratique réalisée en Inter-entreprises ou en Intra dans le respect des mesures d'hygiène en vigueur afin de préserver la santé de tous et conformément aux recommandations de l'INRS pour l'organisation des formations SST. Veuillez nous contacter pour connaître les différentes possibilités de réalisation.

Public ⁽¹⁾ : Tout public. *Minimum 4p. / Maximum 10p.* Les participants et participantes sont sélectionnés par l'entreprise au regard de ce programme.

Pré-requis : Aucun pré-requis. Tenue vestimentaire : prévoir une tenue permettant de ne pas être gêné par les mises en situation pratique effectuées au sol

Durée : 2 jours soit 14 heures. Le cas échéant, ajout de temps nécessaire pour traiter les risques spécifiques de l'entreprise ou de la profession. Si vous avez des risques spécifiques liés à votre entreprise ou à votre profession, merci de nous contacter.

Lieu : FORMADEXP ou autre lieu de réalisation sur Le Havre - De 09h00-12h30/13h30-17h00

Objectifs ⁽²⁾ : A l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la ou les victime(s), dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques en matière de prévention,
- adopter un comportement adapté en cas d'accident du travail, incident ou dysfonctionnement sur son lieu de travail,
- contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Expert : Formateur SST depuis 15 ans, titulaire du certificat de formateur SST en cours de validité. Grande expertise en matière de sécurité et de prévention en entreprise.

Modalités d'évaluation et de suivi : Auto-positionnement / Évaluations certificatives en fin de session / Évaluation à chaud de la formation / Feuille d'émargement par demi-journée / Délivrance d'un certificat de réalisation nominatif / Attestation de fin de formation remise à chaque stagiaire / Remise d'un certificat SST en cas de réussite aux épreuves certificatives et de suivi de la totalité de la formation. La validation partielle des compétences n'est pas possible pour obtenir le certificat SST. En cas de compétence non validée, le stagiaire devra, pour obtenir son certificat SST, repasser une session initiale dans son intégralité. La validité de ce certificat est fixée à 2 ans, et la prolongation de celui-ci est conditionné par le suivi d'une formation « Maintien et Actualisation des Compétences (MAC) » tous les 24 mois.

Méthodes et moyens pédagogiques : Études de cas / Alternance de théorie et pratique / Mises en situation / Utilisation du Plan d'Action Prévention et du Plan d'Intervention / Exercices pratiques

Equivalence : Conformément à l'arrêté du 23 août 2019 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2017, les titulaires de « l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 » définies par l'arrêté du 30 décembre 2014 modifié relatif à l'attestation de formation et soins d'urgence sont considérés comme titulaires, par équivalence, à l'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC1). Selon l'article 1 de l'arrêté du 5 décembre 2002, les titulaires du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir l'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC1).

Passerelle/ Suite de parcours / Débouchés professionnels : Sans objet

Sauveteur Secouriste du Travail

Formation initiale

PROGRAMME DE LA FORMATION

Journée 1 – 07 heures

Matin

➤ Introduction

Tour de table : Présentation des participants, leurs attentes vis-à-vis de la formation, ont-ils déjà suivi des formations de secourisme ?

➤ Le cadre juridique

Identifier le cadre juridique du SST, délimiter son champ d'intervention en matière de secours

➤ La prévention

Situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise

Caractériser les risques professionnels dans une situation de travail

Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

➤ Les actions "protéger, examiner"

Protéger de façon adaptée

Examiner la victime

➤ Les actions "faire alerter ou alerter"

Faire alerter ou alerter

Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime

Une évaluation des connaissances est réalisée sous forme de Questions/Réponses

Après-midi

➤ Les actions "secourir"

Secourir la victime de manière appropriée lors des situations suivantes :

- La victime saigne abondamment
- L'obstruction des voies aériennes
- La victime se plaint de malaise

Une mise en situation est réalisée pour chaque situation évoquée

Journée 2 – 07 heures

Matin

➤ Les actions "secourir" suite

Secourir la victime de manière appropriée :

- La victime se plaint de brûlure
- La victime se plaint de douleur empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas mais elle respire

Après-midi

➤ Les actions "secourir" suite et fin

Secourir la victime de manière appropriée : la victime ne répond pas et ne respire pas ou GASPS

Une mise en situation est réalisée pour chaque situation évoquée

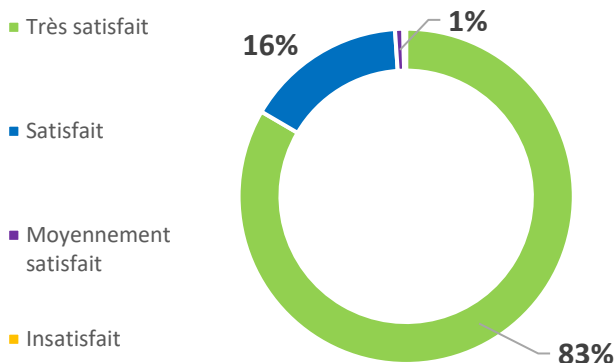
Évaluations certificatives. Bilan de la formation

INFORMATIONS RELATIVES A L'ACTION DE FORMATION

Sauveteur Secouriste du Travail

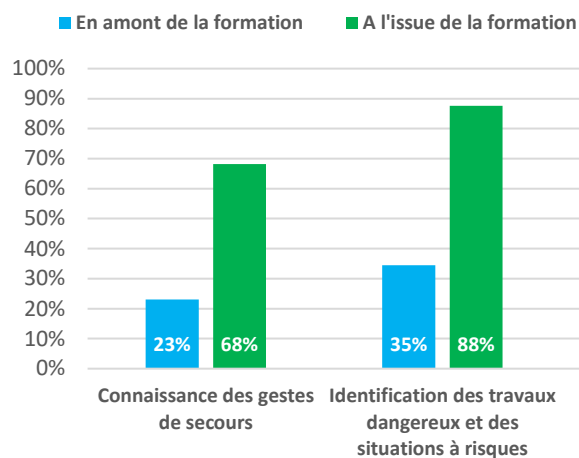
Formation initiale

Satisfaction des stagiaires*



*formations SST Initiale réalisées en 2025
Items concernés : qualité du contenu, de l'animation, de l'accueil et de la logistique

Progression pédagogique des stagiaires*



*formations SST Initiale réalisées en 2025

Taux de réussite à l'examen* : **100 %**

Taux de recommandation de la formation par les stagiaires* : **100 %**

*formations SST Initiale réalisées en 2025 – 34 stagiaires formés en 2025 – 5 sessions de formation SST initiale

Modalités et délais d'accès :

Pour l'Inter-Entreprises, un bulletin d'inscription est à nous retourner complété et signé pour valider la participation. Nos formations sont accessibles par le biais de sessions organisées en inter-entreprises. Le délai d'accès dépend de la programmation des sessions Inter-Entreprises et des places disponibles. Les dates sont consultables sur notre site internet www.formadexp.fr ou en nous contactant par téléphone au **02 35 22 84 90** ou par email à l'adresse contact@formadexp.fr Elles sont réalisables également en intra-entreprise ou sur-mesure à la demande des entreprises. Pour toutes demandes, merci de nous contacter pour plus d'informations.

Moyens techniques et d'encadrement : Convocation, programme, livret d'accueil et règlement intérieur pour les participants et participantes. Salle de formation équipée d'un paperboard, d'un écran d'une connexion wifi et d'un vidéo projecteur. Feuilles d'émargement signées par les stagiaires par demi-journée et par le formateur. Matériel : trousse à outils (garrots entraînements, lien pour pansements compressifs, faux sang,...), trousse à outils concrets (outillages divers : perceuse, scie sauteuse, faux médicaments, faux cutter, outils divers), trousse à maquillage, mannequins pédagogiques (adulte, enfant et nourrisson), défibrillateurs d'entraînements semi automatisé, trousse à hygiène (gel hydro alcoolique, gants usages uniques, lingettes désinfectantes, sur blouses), tapis de sol. **Dans le cas d'une réalisation de la formation dans les locaux de l'entreprise**, celle-ci s'engage à mettre à disposition une salle adaptée à la manipulation des mannequins et du matériel pour la réalisation des exercices et des mises en situation, pouvant contenir au maximum 11 personnes.

⁽¹⁾ Formadexp est attentif au projet de formation de toute personne. Si vous êtes en situation de handicap contactez-nous pour l'analyse de l'adaptation des modalités et des moyens pédagogiques de l'action de formation ainsi que pour connaître nos conditions d'accueil et d'accès. ⁽²⁾ Les actions de formations dispensées par Formadexp entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle. Elles concourent au maintien ou au développement des compétences du stagiaire et favorisent l'accès à l'emploi. L'action de formation se définit comme un parcours pédagogique permettant d'atteindre un ou plusieurs objectifs (Articles L 6313-1, L 6133-1, L6313-3).